

6.  
Poly  
Marie Anne  
Enfant légitime

Le six mil huit cent cinquante-neuf, le vingt-neuvième jour  
du mois de mars, à midi, devant nous, Jean-Baptiste  
Dufflot, Procureur, Maire et officier de l'état civil de la  
Commune de Miers, Juge, Canton de Marquise,  
Arrondissement de Boulogne, Département du Pas-de-Calais; à Comparses Adieu Poly, Condammur, âgé de  
quarante ans, demeurant en cette Commune, lequel nous a  
présenté un enfant de sexe féminin, né en la demeure  
dite au lieu nommé L'Arrouille, le vingt-huit du présent  
mois de mars heures du soir, de lui Comparant et de Marie  
Anne, sa femme, âgée de vingt-neuf  
ans, son épouse. Lequel enfant il a été donné le prénom  
de Marie Anne. Le dit présentateur et déclaration  
ont été faits en présence de Jean-François Noël, demeurant  
à la même adresse, âgé de quarante ans, et de Louis-Maurice  
Condammur, âgé de vingt-neuf ans, tous les deux domiciliés  
en cette Commune. Et ont, le dit Comparant ayant  
le présent acte après lecture faite, le Comparant ayant  
vu l'enfant, et devant signer, de la manière suivante.

Adieu Poly (Dufflot)

7.  
Secours  
Louis-Hubert  
Enfant légitime

Le six mil huit cent cinquante-neuf, le vingt-neuf jour  
du mois de mars, à cinq heures de matin, devant nous  
Jean-Baptiste Dufflot, Procureur, Maire et officier de  
l'état civil de la Commune de Miers, Juge, Canton de Marquise,  
Arrondissement de Boulogne, Département du Pas-de-Calais;  
à Comparses Hubert Joseph, Marchand, Cultivateur, âgé de  
trente ans, demeurant en cette Commune, lequel nous  
a présenté un enfant de sexe masculin, né en la demeure  
dite au lieu nommé L'Arrouille, le vingt-neuf du présent  
mois de mars heures du matin, de lui Comparant et de  
Marguerite Barthelemy, sa femme, âgée de vingt  
deux ans, son épouse. Lequel enfant il a été donné le prénom  
de Louis-Hubert. Le dit présentateur et déclaration ont  
été faits en présence de Jean-Claude Hubert, Secours,  
Cultivateur, âgé de trente-neuf ans, et de Louis-Maurice  
Condammur, âgé de vingt-neuf ans, tous les deux domiciliés  
en cette Commune. Et ont, le dit Comparant ayant  
vu l'enfant, et devant signer, de la manière suivante.

Hubert Joseph (Dufflot)



8.  
Masset  
François Auguste  
Enfant légitime

Le six mil huit cent cinquante-neuf, le deuxième jour du  
mois d'avril, à midi, devant nous, Jean-Baptiste  
Dufflot, Procureur, Maire et officier de l'état civil de la  
Commune de Miers, Juge, Canton de Marquise, Arrondissement  
de Boulogne, Département du Pas-de-Calais; à Comparses  
Jean-Charles, Dufflot, manoeuvrier, âgé de trente  
sept ans, demeurant en cette Commune, lequel nous a  
présenté un enfant de sexe masculin, né en la  
demeure dite au lieu nommé L'Arrouille, le deuxième du présent  
mois de avril heures du matin, de lui Comparant et de  
Marie Sophie, sa femme, âgée de trente quatre  
ans, son épouse. Lequel enfant il a été donné le prénom  
de François Auguste. Le dit présentateur et déclaration  
ont été faits en présence de Louis-Maurice Condammur, âgé de  
quarante ans, et de Louis-Maurice Condammur, âgé de  
vingt-neuf ans, tous les deux domiciliés  
en cette Commune. Et ont, le Comparant ayant  
vu l'enfant, et devant signer, de la manière suivante.

Enfant légitime

9.  
Secours  
Marie Adolphe  
Enfant légitime

Le six mil huit cent cinquante-neuf, le vingt-neuf jour du  
mois de mars, à cinq heures de matin, devant nous  
Jean-Baptiste Dufflot, Procureur, Maire et officier de l'état civil de  
la Commune de Miers, Juge, Canton de Marquise, Arrondissement  
de Boulogne, Département du Pas-de-Calais; à Comparses Louis  
Marie Adolphe, Secours, domestique, âgé de trente sept ans  
demeurant en cette Commune, lequel nous a présenté un enfant  
de sexe féminin, né en la demeure dite au lieu nommé L'Arrouille,  
le vingt-neuf du présent mois de mars  
heures du matin, de lui Comparant et de Elisabeth, sa femme,  
âgée de trente huit ans, son épouse. Lequel enfant  
il a été donné le prénom de Marie Adolphe. Le dit  
présentateur et déclaration ont été faits en présence de Jean  
Marie Augustin, Secours, domestique, âgé de trente sept ans,  
domicilié en cette Commune, et de Louis-Maurice Condammur,  
âgé de vingt-neuf ans, tous les deux domiciliés en cette  
Commune. Et ont, le dit Comparant ayant  
vu l'enfant, et devant signer, de la manière suivante.

Masset (Dufflot)